



Location d'une loge de gardien en co propriété

Par Visiteur

Une co-propriété peut-elle louer la loge du gardien?

Par Visiteur

Chère madame,

Une co-propriété peut-elle louer la loge du gardien?

J'ai besoin d'en savoir plus:

A qui la copropriété veut-elle louer la loge du gardien?

Que prévoit le règlement de copropriété sur ce point?

Pourquoi n'y a t-il plus de gardien?

Qui est pour/contre?

Très cordialement.